

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Lanvallay
Commune de LE QUIOU

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **en date du 14 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7 Votants : 9	<p>Présents : Arnaud CARRÉ, HERVET Axel, PEPION Adeline, CHEVALIER Lucie, MORIN Amandine, QUEMENER Sonia, Christine LOGUIVY</p> <p>Absent ayant donné procuration : DIVEU Erwann donne procuration à PÉPION Adeline, LABOUE Brieuc donne procuration à HERVET Axel</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné procuration :</p> <p>Absent non excusé : CHAPON Thierry, Charles LEFORT</p>
--	---

Secrétaire de séance : Madame Lucie CHEVALIER

Monsieur le 1^{er} adjoint ouvre la séance à 19h34.

Il est constaté que le quorum est atteint.

M. le Maire demande l'ajout, à l'ordre du jour, du renouvellement de la dérogation pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Et demande le retrait du sujet concernant les candélabres. Le Conseil municipal accepte les modifications demandées par M. le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du **compte-rendu de la réunion du 14 mars 2024**
- **Présentation Véhicule utilitaire Électrique** de démonstration par M.Bourmaud - Société GOUPIL
- **Plan de financement UGAP** Véhicule électrique – *Rapporteur M. le maire*
- Débat d'Orientation budgétaire (DOB) 2024-2027 et synthèse d'investissement 2023.
Rapporteur M. le maire
- **Vote du Compte Administratif 2023** /Délibération – *Rapporteur M. Axel Hervet*
- **Vote du Compte de Gestion 2023** /Délibération – *Rapporteur Mme Adeline Pépion*
- **Vote des taux 2024** /Délibération – *Rapporteur M. le maire*
- **Vote des subventions aux associations 2024** /Délibération – *Rapporteur M. le maire*
- **Fongibilité des Crédits M57** /Délibération – Synthèse de l'utilisation de la délégation du maire au titre de la fongibilité des crédits 2023 – Vote de la délégation de pouvoir au maire 2024
Rapporteur M. Axel Hervet
- **Présentation et vote du Budget 2024** /Délibération – *Rapporteur M. le maire*
- **Création de la commission ENR** (accélération des énergies renouvelables) - Cartographie des zones d'accélération prioritaire de la commune à réaliser : Photovoltaïque/ Éolien/ Méthanisation.
Rapporteur M. le maire
- **Changement des candélabres Plan Pluriannuel** /Délibération - Demande de DSIL et DETR.
Rapporteur M. le maire
- **Information réunion de secteur** le 13 juin 2024 à 18h30 à la Gare du Quiou. Participation du conseil municipal. *Rapporteur M. le maire*
- **Questions diverses**

Hors séance

Présentation Véhicule utilitaire Électrique de démonstration par M.Bourmaud

Monsieur Eric Bourmaud, responsable régional Bretagne ainsi que les grands comptes industrie pour l'entreprise GOUPIL, est venu présenter aux conseillers municipaux, le véhicule électrique de leur gamme pouvant correspondre aux attentes de la commune, via un power point. Le véhicule sélectionné est le GOUPIL G4 Long 9 kWh Lithium.

Après un exposé très détaillé des caractéristiques du véhicule utilitaire, et un temps d'échange entre les conseillers municipaux et monsieur Bourmaud, il a été décidé de positionner ultérieurement un rendez-vous afin de permettre son essai sur la commune ou de nous prêter gratuitement le véhicule d'essai pendant une semaine.

Cet essai permettra, lors du Conseil municipal suivant, de faire le choix de l'acquisition ou non d'un véhicule électrique.

Ouverture de séance 19h34

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande s'il reste des remarques à propos du compte-rendu de précédentes la dernière réunion du Conseil municipal, n'ayant aucune remarque ceux-ci sont validés par l'ensemble du conseil.

Plan de financement UGAP Véhicule électrique communal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, sous forme de tableaux, deux projets différents concernant les investissements 2024, incluant les travaux à effectuer à l'école publique et l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire communal.

Chacun de tableaux présentera les prévisions d'investissements avec les travaux de l'école publique, ainsi que les solutions d'acquisition du véhicule communal qu'il soit thermique ou électrique.

2

Prévision Investissements 2024 avec achat véhicule électrique						
Projet 2024	Achat TTC	Subventions	Montant	Dépense Réelle TTC 2024	Dépense finale TTC	
Mur/Portail/écriteau École - Fenêtre Beffroi église	16 000 €	Contrat de Territoire	11 000 €	5 000 €	5 000 €	
Véhicule Électrique Proposition UGAP	40 250 €	Fonds de concours (50% sur HT)	16 770 €	16 480 €	9 877 €	
		Bonus écologique	3 000 €			
		Prime à la conversion	4 000 €			
		FCTVA 2026 (16,404%)	6 603 €			
				Total =	21 480 €	14 877 €

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP, Etablissement public industriel et commerciale (EPCI,) est une centrale d'achat publique française placée sous la double tutelle du ministre chargé du Budget et du ministre chargé de l'Éducation nationale.

Sa mission est d'approvisionner au meilleur prix, et dans le respect des politiques des pouvoirs publics, les administrations et les collectivités.

<u>Prévision Investissements 2024 avec achat véhicule thermique</u>					
Projet 2024	Achat TTC	Subventions	Montant	Dépense Réelle TTC 2024	Dépense finale TTC
Mur/Portail/écrêteau École - Fenêtre Beffroi église	16 000 €	Contrat de Territoire	11 000 €	5 000 €	5 000 €
Véhicule thermique	16 000 €	Fonds de concours (50% sur HT)	0 €	16 000 €	13 375 €
		Bonus écologique	0 €		
		Prime à la conversion	0 €		
		FCTVA 2026 (16,404%)	2 625 €		
		Total =	21 000 €	18 375 €	

Ces tableaux permettent de mettre en exergue le coût final de chaque proposition et de mettre ces propositions en compétition :

Il en résulte que l'acquisition d'un véhicule électrique neuf est moins coûteuse pour la commune sur la dépense finale. Elle permet une économie de 19% après le retour de la FCTVA si on compare à l'investissement réalisé pour l'achat d'un véhicule thermique d'occasion.

L'acquisition d'un véhicule thermique d'occasion, est quant à elle légèrement moins coûteuse sur les dépenses de l'année N(2024) en permettant une économie de 2.3%, mais le montant de la FCTVA étant plus faible, le coût final de ce véhicule sera plus élevé.

Débat d'Orientation budgétaire (DOB) 2024-2027 et synthèse d'investissement 2023

3

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de présenter lors des prochaines réunions les différents investissements qui pourraient être réalisés. En effet il est préférable d'attendre 2025 pour entamer des travaux de rénovation des bâtiments communaux, notamment la salle dite « annexe » mais également la mairie. La commune doit garder une certaine liquidité au cas d'achat de terrains à construire dans le cadre de la loi Zéro Artificialisation Nette. Des retours de promoteurs doivent être officiels dans quelques semaines.

Après retour des différentes enquêtes, monsieur le maire pourra présenter de futurs investissements. Il indique qu'il faudra les inscrire sur la fin de ce mandat ou le début de l'autre.

Vote du Compte Administratif 2023 /Délibération 202404 – Rapporteur M. Axel Hervet

Monsieur Axel HERVET, premier adjoint au maire, est désigné président de séance pour le vote des comptes administratifs 2023. Monsieur le maire s'étant retiré pour permettre le vote. Il présente le compte administratif.

Le compte administratif de 2023 fait apparaître :

- un résultat net de fonctionnement s'élevant à + 148 181.02€ ;
- un résultat net d'investissement s'élevant à -34 173.85 € ;
- un excédent net de clôture pour la commune s'élevant à + 114 007.17 €.

Après étude et délibération, il fait procéder au vote des comptes administratifs 2023 à main levée pour le budget principal de la commune.

Votants : 8

Votes pour : 8

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Vote du Compte de Gestion 2023 /Délibération 202405 – Rapporteur Mme Adeline Pépion

Madame Adeline PÉPION, deuxième adjointe au maire, présente le compte de gestion 2023. Celui-ci étant identique au compte administratif 2023, elle fait procédé au vote du compte de gestion 2023.

Votants : 9 Votes pour : 8 Votes contre : 0 Abstention : 1 (M. le maire)

Affectation du résultat de 2024 pour le budget principal / Délibération 202406 – Rapporteur M. le Maire

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif et le compte de gestion 2023 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 54 941.31€, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	54 941.31
Résultats antérieurs reportés :	<u>93 124.71</u>
Résultat à affecter :	148 181.02

Affectation : R 002 : 100 000.00€

Solde d'exécution d'investissement :

Résultat de l'exercice :	-21501.6
Résultats antérieurs reportés :	<u>-12672.25</u>
Résultat à affecter :	-34 173.85

Affectation au R 001: 0€

Affectation en réserves R 1068 en investissement : 48 181.02€

Votants : 9 Votes pour : 9 Votes Contre : 0 Abstentions : 0

4

Mairie Vote des taux 2024 /Délibération 202407 – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2024, d'appliquer une augmentation sur le taux de la taxe foncière bâti (taux actuel 36.20%), de la taxe foncière non bâti (taux actuel 57.23%) et de la taxe d'habitation figé (taux actuel 11.44%) de 3% pour faire face aux augmentations des coûts généraux inhérents à la collectivité.

Les taux réels pour 2024 sont les suivants :

Taxe foncière (bâti) : 37.28%
Taxe foncière (non bâti) : 58.95%
Taxe habitation figé (TH) : 11.78%

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition ci-dessus définie et augmente les taux de 3%.

Votants : 9 Votes pour : 9 Votes contre : 0 Abstention : 0

Vote des subventions aux associations 2024 /Délibération 202408 et 202409– Rapporteur M. le Maire

Les associations, qui en font la demande, peuvent bénéficier de subventions de la commune. Cette subvention, une fois votée, est versée après réception en mairie de leurs bilans financiers et compte de gestion de l'année N-1.

Le Conseil municipal décide, pour l'année 2024, d'allouer une subvention exceptionnelle à deux associations qui ne sont pas rattachées à la commune. Ces subventions exceptionnelles s'organisent comme suit :

- 50€ pour l'association *Alter Ego Rennes*, qui organise cet été un Festival d'archéologie sur la commune de Le Quiou
- 50€ pour l'association *La Rance Libérée*, qui propose d'organiser un événement pour le 80^{ème} anniversaire de la libération de la France, au Quiou le 3 août prochain.

<u>Subventions habituelles – Délibération 202408</u>	
FNACA de Plouasne	50 €
Groupement des Communes aux noms burlesques	50 €
Resto du Cœur	50 €
Palet Quiousien	50 €
Pierres Vives	50 €
APE du collège de Plouasne	72 €
Association des Chasseurs	50 €
APE Evran – Le Quiou	72 €
Fondation du Patrimoine	50 €
AFBN	5 €
Fal'Amis	50 €
TOTAL	549 €

Votants : 9

Votes pour : 9

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

<u>Subventions exceptionnelles – Délibération 202409</u>	
Alter Ego Rennes (Archéologie)	50€
La Rance Libérée	50€
TOTAL	100€

Votants : 9

Votes pour : 7

Votes Contre : 1

Abstentions : 1

5

Fongibilité des Crédits M57 /Délibération 202410 – Rapporteur M. le Maire

M. le Maire fait un rappel de fonctionnement de la fongibilité des crédits et de son utilisation. Ce dispositif permet de réaliser un virement entre les chapitres comptables, d'une même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réels par section, sans soumettre préalablement l'opération au vote du Conseil municipal afin de pouvoir régler des factures en instance plus rapidement.

Une seule fongibilité des crédits a été réalisée pour l'exercice 2023, afin de mandater le solde des AC définitif d'un montant de 173€.

La fongibilité des crédits ne peut excéder 7.5% des dépenses réels par sections : soit 26240.94€ pour la section de fonctionnement et 13947.45€ pour la section investissement du budget 2024.

À des fins de transparence, toute utilisation de cette fongibilité sera explicitée et détaillée lors du Conseil municipal qui suivra.

M. Axel Hervet, 1^{er} adjoint au maire, propose de renouveler la délégation de pouvoir au maire pour l'exercice 2024.

Votants : 9

Votes pour : 8

Votes Contre : 0

Abstentions : 1 (M. le Maire)

Présentation et vote du Budget 2024 /Délibération 202411bis – Rapporteur M. le maire

Un tableau Excel est présenté aux Conseillers municipaux, leur permettant de voir le détail, ligne par ligne, des dépenses et recettes budgétisées.

Le budget primitif principal communal pour l'année 2024 est simplifié comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
349879.22€	349879.72€	185965.96€	185965.96€

Votants : 9

Votes pour : 9

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Le budget est à disposition des concitoyens.

Création de la commission ENR (accélération des énergies renouvelables) / Délibération 202413

– Rapporteur M. le maire

Monsieur le Maire, informe les conseillers municipaux que la loi ENR (promulguée en mars 2023) fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Les cartes transmises par Dinan Agglomérations, qui ont pour but, d'aider les collectivités à cartographier les zones prioritaires pour les différentes énergies (photovoltaïque/ Éolien/ Méthanisation), doivent être remontées sur le portail de l'état à partir du 31 mars 2024 et jusqu'en juillet 2024.

La commune doit préalablement compléter ces cartes afin de faire apparaître les zones priorisées. Il est rappelé qu'une zone n'est pas égale à un projet, chaque propriétaire restera libre de ne pas installer la solution d'énergie renouvelable de sa zone. Mais lors d'une demande, ces mêmes propriétaires, verraient leurs demandes facilitées si l'installation est située dans une zone prioritaire.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission qui aura pour but d'étudier les impacts des diverses solutions sur la commune et de définir les zones ENR pour l'installation des énergies renouvelables dans le cadre de la loi ENR. Ainsi que la réalisation de la complétude des cartes sur le portail de l'état.

Le Conseil municipal accepte la création d'une commission ENR et nomine trois conseillers municipaux :

- Lucie CHEVALIER
- Christine LOGUIVY
- Arnaud CARRÉ

Information réunion de secteur le 13 juin 2024 à 18h30 à la Gare du Quiou – Rapporteur M. le maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la prochaine réunion de secteur qui se déroulera sur la commune de Le Quiou, le 13 juin 2024 à 18h30.

Les Maires de notre secteur seront invités et Arnaud Lecuyer, président de Dinan Agglomération, sera présent.

Monsieur le Maire demande la participation des conseillers municipaux à cette réunion. Et propose d'offrir une collation.

Renouvellement de la dérogation semaine scolaire / Délibération 202412 – Rapporteur M. le maire

Vu les articles D521-10 à D521-13 du Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n° 2017-549 du 14 avril 2017 modifiant le décret n° 2016-1049 du 1^{er} août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017-06-09 du 8 juin 2017 sollicitant une dérogation à la semaine scolaire de 4 jours et demi et le retour à la semaine de 4 jours (8 demi-journées par semaine avec le mercredi matin libéré) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-03-04 du 24 février 2021 sollicitant le renouvellement de cette dérogation ;

Vu le courrier du 4 décembre 2023 de Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2024 et aux rythmes scolaires ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'école en date du 13 février dernier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 9 POUR et 0 CONTRE,

- **SOLLICITE** le renouvellement de la dérogation à la semaine scolaire de 4 jours et demi pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (8 demi-journées par semaine avec le mercredi matin libéré)

La séance a été levée à 21h30

Le Maire,
Arnaud CARRÉ

Erwann DIVEU

Procuration

Charles LEFORT

Absent non excusé

Brieuc LABOUE

Procuration

Axel HERVET

Lucie CHEVALIER

Amandine MORIN

AMANDINE MORIN

Christine LOGUIVY

CHRISTINE LOGUIVY

Adeline PEPION

Thierry CHAPON

Absent non excusé

Sonia QUEMENER

Sonia QUEMENER

